

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAE 288 Modification de la garantie à 50% de la Ville de Paris accordée à la SCI WIKIVILLAGE pour l'emprunt bancaire souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2 ;

Vu le SA.58995 Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023 ;

Vu la délibération en date du 28 septembre 2021, pour laquelle la Maire de Paris a accordé la garantie de la Ville de Paris à 50% pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt de 12.320.000 euros souscrit par la SCI WIKIVILLAGE pour le financement de l'opération d'aménagement foncier relatif à la construction et à l'aménagement d'un tiers lieu dans le secteur Cardeurs Vitruve, 145-149 boulevard Davout dans le 20ème arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : l'article 1 de la délibération 2021 DAE 157 est modifié comme suit :

La Ville de Paris garantit à hauteur de 50% (soit pour un montant de 6.160.000 euros) pour la totalité de sa durée, le service des intérêts et l'amortissement d'un prêt d'un montant en principal de 12.320.000 euros, d'une durée maximale de 28 ans souscrit par la SCI WIKIVILLAGE (RCS Lyon 841339773), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cet emprunt sera destiné au financement de l'acquisition d'un terrain pour la construction et l'aménagement d'un tiers lieu situé 145-149 boulevard Davout dans le 20ème arrondissement de Paris dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de prêt Montant	PRUAM 12.320.000 euros
Garantie de la Ville de Paris	Garantie à hauteur de 50% du montant du prêt soit un montant de 6.160.000 euros
Durée totale Dont durée de la phase de préfinancement	28 ans 36 mois
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux de l'index en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + marge fixe de 0,6 % (*) <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux d'intérêt ne puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire
Modalité de révision	SR (Simple révision)
Taux de progressivité de l'échéance	Sans objet

(*) À titre indicatif, le taux du Livret A au 01/02/2021 est de 0,50%

La garantie de la Ville de Paris est octroyée sous réserve de la conclusion du contrat de prêt dans un délai de deux ans à compter du jour de la notification de la présente délibération.

Aide allouée sur la base régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020

Article 2 : Les autres articles de la délibération 2021 DAE 157 demeurent inchangés.

Article 3 : Le contrat de prêt est annexé à la présente délibération et en fait partie intégrante.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO